



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

apiculture

Question écrite n° 5434

Texte de la question

M. Germinal Peiro attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la prolifération très importante d'un frelon d'origine asiatique. Par une précédente question, publiée au Journal officiel le 30 janvier 2007 et restée sans réponse, il avait déjà fait part de la dissémination sur le territoire national de cette espèce de frelon, jugé invasif et nuisible par l'amicale des apiculteurs de Dordogne. S'alimentant d'insectes, et notamment d'insectes sociaux, ce frelon s'attaque aux abeilles vivant en colonie et aux bourdons, qui sont extrêmement importants pour assurer la pollinisation des plantes à floraison précoce. Du fait de la grande capacité reproductive de cette espèce, les apiculteurs sont vivement préoccupés par cette invasion, qui pourrait également avoir des répercussions désastreuses sur les rendements agricoles et sur la santé publique. Constatant régulièrement cette prolifération, les apiculteurs préconisent le classement de ce frelon en espèce nuisible et la mise en oeuvre rapide de son étude afin de définir une stratégie de lutte efficace. Aussi, il aimerait connaître les mesures qu'il compte mettre en oeuvre pour stopper cette invasion.

Texte de la réponse

Le frelon asiatique (*Vespa velutina*) est apparu récemment sur le territoire français et semble connaître une expansion très rapide. Sa présence a été signalée pour la première fois en Lot-et-Garonne en 2004, et fin 2006, il était observé dans une douzaine de départements du sud-ouest de la France. Le frelon asiatique se nourrit notamment d'insectes et peut avoir un comportement de prédation vis-à-vis des abeilles domestiques, ce qui suscite l'inquiétude des apiculteurs. Conscients de l'inquiétude que peut soulever la présence et l'expansion de *Vespa velutina*, les services du ministère de l'agriculture et de la pêche et du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables ont réuni les services de développement apicole et les scientifiques concernés début 2007, afin de réaliser un état des connaissances disponibles sur cette espèce. Peu de données existent sur le frelon asiatique dans le contexte français. Il importe en particulier d'évaluer les risques pour l'activité apicole. Une étude coordonnée par l'Association de développement apicole d'Aquitaine est actuellement en cours. Les premiers résultats sont attendus pour la fin de l'année 2007 et permettront de mieux mesurer les impacts éventuels de *Vespa velutina* sur les ruchers. En fonction des résultats, les mesures les plus appropriées en terme d'environnement et d'apiculture seront prises en concertation entre les ministères concernés.

Données clés

Auteur : [M. Germinal Peiro](#)

Circonscription : Dordogne (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5434

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 septembre 2007, page 5727

Réponse publiée le : 6 novembre 2007, page 6848